

Nouveau coup dur pour Mint

À l'aube du nouveau plan de fréquences, Mint, la radio pop-rock de RTL, connaît un nouveau coup dur : le CSA notifie des griefs à trois radios de la bande FM avec qui elle a conclu des « conventions de mise à disposition ». Explications.

● **Alan MARCHAL**

Alors que certains s'interrogeaient déjà sur son possible retour sur la bande FM en raison de la mainmise de la maison RTL (Radio Contact et Bel RTL) sur le marché des radios privées en Fédération Wallonie-Bruxelles, Mint doit désormais faire face à de nouvelles plaintes concernant sa participation sur Must FM, Maximum FM et BXFM.

En effet, bien qu'elle ait été « chassée » de la FM en 2008, Mint avait récemment trouvé la parade en signant des « conventions de mise à disposition » en 2015 et 2016 avec trois radios provinciales. Autrement dit, Must

FM, Maximum FM et BXFM s'engagent à promouvoir la marque Mint contre un nécessaire refinancement (puisqu'elles profitent d'une marque forte pour négocier leurs espaces publicitaires). Mais là où les radios ont trouvé un terrain d'entente – « *Il n'y a rien d'illégal là-dedans* », assure Mathilde Alet, en charge de l'instruction pour le CSA – plusieurs voix se sont élevées. Et trois plaintes sont arrivées sur le bureau du secrétariat d'instruction du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Au terme de l'enquête menée par le CSA qui a entendu l'ensemble des protagonistes du dossier et analysé les grilles de programmes, les conventions et les docu-

ments financiers, deux points posent toujours problème : le respect des règles en matière de communication commerciale – Mint n'a-t-elle pas fait sa pub au travers de Must FM, Maximum FM et BXFM ? – et celui des engagements pris par les éditeurs dans leurs dossiers de candidature à leurs fréquences.

« *Sur la base du rapport d'instruction, le collège d'autorisation et de contrôle du CSA a provisoirement retenu les arguments relatifs à la communication commerciale clandestine et au non-respect des engagements en matière de production propre et de programmes européens* », insiste le Conseil supérieur de l'audiovisuel dans un communiqué.

Avertis de ces griefs, Must FM, Maximum FM et BXFM pourront encore s'expliquer devant le CSA. Le collège prendra ensuite une décision définitive sur ce dossier.

D'ici là, Mint, à défaut d'être ciblée directement par l'enquête du Conseil supérieur de l'audiovisuel, subit un nouveau coup dur. ■